Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200086791-20251204-DEL_131_2025-DE

Ville de Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 27 novembre 2025 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Patrick LE DIFFON, Maurice OLIVIER, Fabienne JOSSE, Jacques MIKUSINSKI, Chantal NICOLAS, Pierre-Jean JARNO, Ghislaine de GIVRÉ, Jean-Claude JUMEL, Elisabeth DERVAL, Stéphane SIMON, Bernard OGER, Alain HERVÉ, Christian GAVAUD, Jean-Michel BARREAU, Monique GARAUD, Marie-Annick NICOLAZO, Pierrick MOUNIER, Anita PONGELARD, Hélène DE ROECK, Aurélie DENOUAL, Frédéric BRIEND, Rozenn HELUARD, David FOHANNO, Jean-François MOURAUX, Gérard PAYOT, Dominique GUILLIER, Ghislaine COUDÉ-PELARD, Danielle PAPETA, Christophe LAUNAY, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-124/2025).

Conseillers absents donnant pouvoir :
Martine TORCHEUX donne pouvoir à Maurice OLIVIER, Aurélie CHATTON donne pouvoir à Fabienne JOSSE, Yann ABABOU donne pouvoir à Pierre-Jean JARNO.

David FOHANNO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29 ; 30 à partir de la délibération n°CM-124/2025
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-124/2025

OBJET : N°CM-131/2025 – AFFAIRES FINANCIÈRES – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Jacques MIKUSINSKI

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales, l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) s'effectue par délibération du conseil municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et de la répartition des crédits de paiement (CP) sur les différentes années.

Comme chaque année, par délibération n°CM-023/2025 du 26 mars 2025, le conseil municipal a voté les autorisations de programme et les crédits de paiement :

Autorisation de programme (AP)			Crédits de paiements (CP)					
N° AP/CP	Programmes	Montants TTC estimés	Réalisé au 31/12/2024	2025	2026	2027	2028	TOTAUX
2020-1	Construction groupe scolaire A de Saint-Exupéry	8 528 720,00 €	6 228 719,91 €	2 300 000 €				8 528 719,91 €
2021-1	Ploërmel 2035	9 374 287,00 €	8 529 286,59 €	845 000 €				9 374 286,59 €
2021-2	Rue de Redon	1 299 744,00 €	1 269 743,47 €	30 000 €				1 299 743,47 €
	TOTAUX	19 202 751,00 €	16 027 749,97 €	3 175 000 €	0 €	0 €	0 €	19 202 749,97 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200086791-20251204-DEL_131_2025-DE

Suite à un décalage dans la facturation des travaux des programmes Groupe scolaire A de Saint-Exupéry et Ploërmel 2035, il convient de modifier uniquement les montants des crédits de paiement pour 2025 et 2026, leur autorisation de programme reste identique

Il convient, cependant, de modifier l'autorisation de programme de la rue de Redon avec un crédit supplémentaire de 4 000 €.

Autorisation de programme (AP)			Crédits de paiements (CP)					
N° AP/CP	Programmes	Montants TTC estimés	Réalisé au 31/12/2024	2025	2026	2027	2028	TOTAUX
2020-1	Construction groupe scolaire A de Saint-Exupéry	8 528 720,00 €	6 228 719,91 €	2 100 000 €	200 000 €			8 528 719,91 €
2021-1	Ploërmel 2035	9 374 287,00 €	8 529 286,59 €	477 800 €	367 200 €			9 374 286,59 €
2021-2	Rue de Redon	1 303 744,00 €	1 269 743,47 €	34 000 €				1 303 743,47 €
	TOTAUX	19 206 751,00€	16 027 749,97 €	2 611 800 €	567 200 €	- €	- €	19 206 749,97 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 26 novembre 2025,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **MODIFIE** les autorisations de programme et crédits de paiement alloués, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
David FOHANNO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de PLOËRMEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.